RÉGIONALISME

Les défenseurs du flamand à l'école « confiants » après une réunion au ministère

« Le ton a changé », et ce n'est pas pour déplaire à Jean-Paul Couché, le président de l'Institut de la langue régionale flamande (ANVT). Celui-ci faisait partie de la délégation reçue la semaine dernière au ministère de l'Éducation Nationale pour y défendre l'enseignement du flamand comme langue régionale. « Jean-Marie Panazol, conseiller technique auprès du ministre, nous a accordé plus d'une heure trente d'entretien », explique Jean-Paul Couché, à qui l'ambiance « détendue » a rappelé « le climat des premiers entretiens, en 2006 ». À l'époque, l'ANVT avait obtenu la mise en place, pour trois ans et à titre expérimental, d'un enseignement de la langue régionale dans quatre écoles de Flandre maritime.

Depuis, les relations s'étaient tendues, notamment avec le rectorat, mais aussi avec un gouvernement qui, avec la crise, avait relégué les langues régionales au dernier rang des priorités. « À ce jour, l'enseignement du flamand est reconduit dans les établissements concernés. Mais nous ne sommes plus dans le cadre de l'expérimentation », qui a atteint son terme au mois de juin, alors que le rectorat n'a toujours pas donné officiellement ses conclusions, tout en refusant que le dispositif soit étendu à d'autres établissements, mais aussi au second degré. Pour Jean-Paul Couché, il v a donc urgence à « préparer la rentrée 2013 », et à lui donner un cadre.

« Réponse d'ici la fin de l'année ? »

Les revendications de l'ANVT tiennent dans une seule : l'inscription du flamand au Bulletin officiel n°33 de 2001, qui liste les langues régionales pouvant être enseignées à l'école. Jean-Paul Couché croise les doigts : « On attend une réponse d'ici la fin de l'année. Ça nous permettrait de commencer à former des enseignants dès le mois de janvier », calcule-t-il. Si le président de l'ANVT affiche une belle confiance, c'est qu'il sait que le contexte joue en sa faveur.

La signature de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires faisait partie des 60 engagements de campagne de François Hollande. « Si elle était ratifiée, on ne voit pas pourquoi le flamand ne serait pas concerné », commente Jean-Paul Couché.

L'ANVT, qui fédère déjà l'ensemble des associations de défense du flamand de l'arrondissement de Dunkerque, récolte aussi les fruits de son travail de sensibilisation des élus locaux, notamment via sa plateforme « Oui au flamand ». Depuis l'élection du nouveau président, le 6 mai, des dizaines de courriers d'élus (parlementaires, maires, présidents de communautés de communes de toutes sensibilités politiques) ont inondé le ministère pour demander la reconnaissance du flamand. Résultat il n'aura pas fallu six mois pour que ses défenseurs soient invités. Et se prennent à rêver d'une ren-trée 2013 en « Vlaemsche taele ». **ESTELLE JOLIVET**